



oqtf après recours tribunal administratif

Par **RD06**, le **14/04/2023** à **09:09**

Bonjour,

ma conjointe a procédé à un recours au tribunal administratif suite à OQTF, l'appel a été rejeté.

Quels sont les recours possible?

Pour notre situation, nous sommes pacsés depuis fin 2020, vie commune depuis cette date.

Cordialement,

RD

Par **Karpov11**, le **14/04/2023** à **09:39**

Bonjour,

Ce n'est pas clair: le recours a-t-il été rejeté par le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel ?

Vous pouvez consulter le lien suivant (en bas de page):

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/obligation-quitter-france-oqtf>

Cordialement

Par **youris**, le **14/04/2023** à **10:36**

bonjour,

quels sont les motifs de l'OQTF et ceux du tribunal administratif ou de la cour d'appel ?

salutations

Par **RD06**, le **14/04/2023** à **17:37**

Il s'agit du tribunal administratif, le jugement stipule que nous n'avons pas assez d'éléments prouvant notre vie en communauté et qu'elle ne s'est pas insérée socialement ni professionnellement en France. Sachant qu'elle a eu un récépissé de titre de séjour n'ouvrant pas le droit au travail, il est alors compliqué de s'insérer professionnellement. J'ai des factures au 2 noms, des photos de vacances ... la situation est compliquée.

Par **youris**, le **14/04/2023** à **17:50**

bonjour,

si vous êtes dans les délais, vous pouvez faire appel de ce jugement.

je suppose que le tribunal avait des arguments concernant votre communauté de vie et le manque d'insertion sociale.

que dit votre avocat ?

salutations

Par **RD06**, le **14/04/2023** à **18:09**

Nous n'avons pas pris d'avocat, je pensais que le dossier était suffisant.
J'ai la possibilité de faire appel, avec l'aide d'un avocat mais j'ai peur du coût de celui ci

Par **RD06**, le **14/04/2023** à **18:10**

Merci à vous de prendre le temps de s'intéresser au sujet

Par **Karpov11**, le **15/04/2023** à **06:46**

Rebonjour,

Vu l'enjeu, ça vaut peut être le coup de faire appel.

Vous pourriez demander à l'avocat un échelonnement du paiement de ses honoraires (je pense que ça tourne aux alentours des 2.000 €).

Cordialement

Par **Daminos**, le **27/12/2023** à **20:11**

Bonjour ma compagne a reçu un oqtf par la préfecture suite demande d asile débouté le 10/10/2022.

Nous avons contesté devant le TA qui a confirmé l oqtf et annulé irtf le 22/12/22. Suite a ça nous avons saisi la cour d'appel qui viens en date du 18/12/23 de rejeter notre demande d annulation oqtf.

Le délai de validité d application de l oqtf est t'il dépassé a ce jour?

Ou bien un nouveau délai de validité démarre a partir de la notification de la cours d appel??